

LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE MELANIE JOLY

Le 26 avril, 2016

Mme l'Honorable Mélanie Joly,
Ministre du Patrimoine canadien,

Chère Madame,

Je sais qu'il est minuit moins cinq et que seule une intervention de votre part pourrait rétablir une situation, injuste à sa face même.

Aussi à la lumière de l'intention que vous venez de manifester dans les quotidiens La Presse et le Globe and Mail, d'entreprendre une révision des politiques de radiodiffusion dans ce pays, et notamment de revoir les lois sur la radiodiffusion et des télécommunications, tout comme les mandats de la SRC-CBC et du CRTC, ne serait-il pas prudent de maintenir un service spécialisé avant qu'une nouvelle politique soit mise de l'avant concernant les services de télévision spécialisés?

Il s'agit, vous l'aurai deviné, du service de télévision ADR, réclamé par à peu près tous les services policiers au Canada.

Lancé en 2004, ce service pourrait maintenant être débranché du service de base obligatoire des services de radiodiffusion terrestre ou par satellite, à moins d'une intervention de dernière minute de votre part, ne fut-ce que pour prolonger son existence d'encore quelques mois, le temps qu'il faut avant qu'une nouvelle politique soit mise de l'avant. La balle serait alors dans le camp d'ADR de démontrer à nouveau sa pertinence.

Que vous soyez maintenant sollicitée, résulte d'une décision incompréhensible du CRTC. Jamais dans l'histoire de cet organisme fédéral, un service autorisé, ayant rempli à 100% ses conditions de licence n'a été traité de la sorte.

Un service public, réclamé comme peu l'ont été, à 100% de contenu canadien; que faut-il d'autre, si la mission du CRTC a encore un sens dans ce pays.

Lors de mon passage à Ottawa comme commissaire au CRTC de 2007 à 2012, j'introduisis ce que le personnel a appelé : le Modèle Morin. Il s'agissait d'un modèle fondé sur la Loi de la radiodiffusion qui visait à récompenser les acteurs qui privilégiaient justement le contenu canadien tout en étant abordable et donc accessible, pour l'ensemble des consommateurs; un "Modèle " qui éliminait l'arbitraire.

À terme ce modèle, le premier de cette nature à être mis de l'avant en plus de 40 ans de CRTC, visait à créer des champions en contenu canadien à des prix concurrentiels et commercialisables. Bien humblement selon moi, le service ADR avait tout ce potentiel. Non seulement le service était déjà réclamé par les services policiers de l'ouest du pays, mais il aurait pu facilement être exporté vers nos voisins américains. N'est-ce pas là ce

que vous voulez faire? N'est-ce pas là ce que vous avez exprimé ce weekend dans les pages de deux grands quotidiens du pays?

Permettez-moi de vous rappeler, qu'en vertu du modèle Morin (encore une fois c'est le personnel qu'il l'avait nommé ainsi!), ADR obtenait une des meilleures notes que l'on puisse obtenir, tant pour son contenu que pour son accessibilité. Comment le Conseil présidé par le président Jean-Pierre Blais et son vice-président Tom Pentefountas ont pu en arriver à une conclusion différente, reste pour moi un véritable mystère.

N'avons-nous pas pour mission, de faire tout en notre possible pour mettre de l'avant une manière « canadienne » et « sans complexes » de faire les choses, surtout lorsqu'il s'agit dès le départ d'un service public réclamé, tant du côté français que du côté anglais. Le grand théoricien Michael Porter de Boston, a toujours privilégié, même à l'échelle internationale, la conquête des marchés à partir d'une base locale pour ensuite conquérir des marchés plus vastes. C'est ce à quoi était appelé le service ADR et la demande était déjà là.

Peu de services vous l'admettez peuvent en prétendre autant, pourraient mobiliser autant de supporteurs. C'est pourtant ce qui arrive depuis cette décision surprenante des régulateurs. C'est que ce service unique comblait un vide pour les personnes à la recherche d'un proche disparu. C'était un lien, un lieu de contact avec tous ceux qui avaient perdu les traces, d'une connaissance, d'un ami. Un service dont nous avons tous besoins dans ces temps difficiles lorsqu'ils se présentent, et qu'il faut, se raccrocher à l'espoir de retrouver l'être cher.

ADR est beaucoup plus que la diffusion de personnes disparues. La chaîne produisait des émissions sur tous les aspects de la sécurité de notre communauté. Violence conjugale, intimidation, abus des aînés, sécurité frontalière, lutte contre le terrorisme, pour donner que quelques exemples. Dans une époque où nos responsables politiques parlent de la radicalisation, ADR donnait le droit de parole aux experts qui renseignaient le public d'une façon exhaustive sur le sujet. Comment reconnaître le comportement qui mène vers la radicalisation et quoi faire en de telles circonstances? Autant de sujets, sur lesquels on pouvait s'informer, parce qu'on pouvait compter sur ADR.

Vous avez encore un doute? Les associations de consommateurs, dans le cadre des audiences, ont appuyé formellement le maintien du service sur le service obligatoire de base; comme le Modèle Morin le proposait. Je sais de quoi il s'agit, outre le Modèle Morin, c'est moi qui par le biais d'opinions minoritaires a introduit la nécessité bien comprise du « skinny basic service » récemment mis de l'avant par le CRTC.

Madame la ministre, la sécurité c'est une valeur essentielle au bon fonctionnement de notre société et de notre démocratie. Un service comme ADR, c'est une sécurité, c'est un espoir qui apparaît sur une plateforme, et c'est 100% canadien.

Michel Morin

Ex-commissaire du CRTC

2007-2012